



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
à 20h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Présentation et informations préalables sur le plan de quartier « Entre-les-Buissons ».
4. Rapport du Conseil communal relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart.
5. Demande de crédit de CHF 65'000.- relative à la restauration de la charpente et de la couverture du lavoir de Gorgier.
6. Demande de crédit de CHF 320'000.- pour la rénovation complète du bâtiment de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe).
7. Rapport du Conseil communal relatif au règlement harmonisé des ports.
8. Rapport du Conseil communal relatif au taux d'activité des membres du Conseil communal et au soutien aux services.
 - a) Arrêté relatif à la modification de l'art. 16 du règlement sur le statut des membres du Conseil communal.
9. Rapport du Conseil communal concernant la création d'une ligne budgétaire de CHF 30'000.- pour le tourisme local.
10. Rapport du Conseil communal relatif à la mise en place des archives des anciennes communes et arrêté concernant une ligne budgétaire provisoire de CHF 92'000.- pour les exercices 2022 et 2023.
11. Informations du Conseil communal.
12. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Bergamin, président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à chacun·e. Il exprime une pensée pour un collaborateur de la commune, Monsieur Jean-Claude Jacot, décédé dernièrement. Il propose à toutes les personnes présentes de faire une minute de silence. Ensuite, il explique que vu les conditions sanitaires actuelles, la séance n'a pas pu être ouverte au public et qu'elle se fait à huit clos.

Avant l'appel, il annonce les personnes suivantes, excusées :

M. Jacques Reift, remplacé par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent

M. Daniel Bubanec, remplacé par M. Marc-Alain Langel

Mme Sandra Berger, remplacée par M. Laurent Francey.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessus.

Présents : 41 membres, la majorité est à 21 voix.

M. Th. Rothen : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, est-ce que l'on pourrait prévoir une limitation du temps pour la présentation du point 3 puisque l'ordre du jour est chargé et que ce point pourrait nous occuper toute la soirée ?* »

M. J. Bergamin : « *Oui, c'est prévu pour 45 minutes. Il y a environ 20 minutes pour les informations des personnes et on donne encore 25 minutes pour les questions.* »

2. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

3. Présentation et informations préalables sur le plan de quartier « Entre-les-Buissons »

M. F. Del Rio : « *Mesdames et Messieurs, le Conseil communal a repris ce dossier de l'ancienne commune de St-Aubin après la fusion et s'est assuré que son développement continue de s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire en vigueur. Nous avons eu l'occasion de vous présenter déjà, en tout cas à une bonne partie d'entre vous, ce dossier en mai 2020, plus précisément devant les 3 commissions accompagnant la révision de notre PAL. A cette occasion, après avoir entendu quelques inquiétudes légitimes exprimées par certains commissaires, concernant la sécurité autour du collège notamment, le Conseil communal a pris la décision de mandater une expertise technique et neutre de l'étude de trafic menée par les mandataires des porteurs de projet. Cette expertise ainsi que divers autres compléments sont venus enrichir ce dossier. Alors le titre dit bien « Présentation et informations préalables », alors préalables à quoi finalement ? Cette présentation s'inscrit dans une démarche qui vise à vous informer, à échanger, à recueillir des questions ou remarques, avant de figer les éléments clés de ce dossier. Aujourd'hui, le Conseil communal vous offre donc la possibilité de pouvoir échanger librement sur le changement d'affectation avant d'entamer la procédure légale incluant notamment l'information à la population et l'adoption par votre autorité. Dans la foulée, après cette séance, comme il est de coutume, nous contacterons pour l'occasion 3 commissions, les 3 commissions qui nous accompagnent dans la mise à jour de notre PAL pour, pourquoi pas, encore creuser peut-être certaines questions qui aujourd'hui n'auraient pas encore trouvé réponses ou qui nécessitent encore des compléments. Le temps étant un petit peu compté aujourd'hui, je vous propose de passer à la présentation après quoi vous aurez l'occasion de poser les questions. Nous avons 4 personnes qui vont intervenir dans cette présentation :*

- *Mme Audrey Girardet*
- *M. Pascal Christe*
- *M. Alain Lugon*
- *Mme Marina Marinov.*

Si des questions importantes ne peuvent pas être posées aujourd'hui vu le timing un peu court, on propose de les noter quand même et puis les membres des 3 commissions pourront rapporter ces différentes questions de manière à ce que l'on prépare la future séance de la meilleure des manières. »

Mme A. Girardet : « Bonsoir à tous, le dossier « Entre-les-Buissons » va être présenté ce soir et nous allons passer assez vite sur ces sept points qui vous sont proposés ici. D'abord, un rappel au niveau de la situation, un point sur ce qui est autorisé actuellement et ce qui est proposé comme modification avec une comparaison des règles en vigueur et nouvelles. On abordera la question de l'accessibilité, des mesures de sécurisation autour du collège, l'évaluation écologique et les mesures « Nature » complémentaires qui ont été identifiées ainsi qu'une présentation du projet.

Alors sur la situation, c'est un petit rappel car évidemment vous connaissez le site, donc le quartier « Entre-les-Buissons », c'est un périmètre qui est situé à quelques 250 mètres du centre de St-Aubin, juste à côté du collège des Cerisiers. C'est un terrain en pente orienté vers le Sud, qui offre une vue dégagée sur les Alpes et le lac et qui est donc de qualité pour un développement résidentiel. Ce qui est autorisé actuellement, c'est de l'habitat individuel. En terme de surface de plancher autorisée, on verra juste après que ce qui est autorisé en faible densité et en moyenne densité est assez proche. On voit que sur ce type d'affectation actuelle, on peut développer à peu près 80 logements. On voit que ce sont des logements individuels et qui utilisent l'entier de la parcelle. On voit qu'il y a une certaine abstraction des qualités ou des éléments paysagistes structurants, typiquement le mur de pierres sèches, le tilleul et les arbres qui sont existants. Et puis, en terme de génération de trafic, on est identique, à peu de choses près. Et ce qui est proposé finalement, c'est que les logements soient superposés plutôt que juxtaposés de manière à libérer le sol et gagner à peu près 50% dans la prise au sol et pouvoir finalement les utiliser pour des espaces ou des aménagements extérieurs qui puissent être en un seul tenant. On voit bien que dans l'habitat individuel, on a chacun son petit jardin et là on peut avoir quelque chose avec des surfaces plus importantes et plus généreuses en conservant d'une part les éléments paysagers intéressants mais vous allez voir après, pouvoir aussi compléter ces éléments de biodiversité intéressants. Ce qu'il y a comme différence c'est la typologie : dans l'actuel, il y a de l'habitat individuel et puis, à terme, la proposition est de passer à de l'habitat collectif. En terme de densité, vous voyez que c'est à peu près équivalent, on se trouve avec 1,5 m³ par m² dans la faible densité et 1,7 m³ par m² dans la moyenne densité, ce qui fait finalement assez peu de différence. En terme d'hauteur, il y a une légère augmentation pour le cas « Entre-les-Buissons ». Vous savez qu'on est sur un terrain très en pente, il y a à peu près 15 mètres d'écart entre le point haut et le point bas et on voit que finalement sans même une quelconque excavation, on a des niveaux qui se dégagent dans le terrain et donc la hauteur moyenne est un peu plus importante. L'autre point c'est la longueur des façades. Aujourd'hui, en faible densité, c'est 26 mètres et, ce qui est proposé, c'est de passer à 30 mètres. Vous verrez dans le projet, c'est ce qui permet de créer des décrochements et d'avoir des balcons. »

M. P. Christe : « Bonsoir à tous et à toutes, quelques mots sur l'accessibilité et la circulation, je crois que c'est un élément qui fait passablement débat. Vous savez certainement que plusieurs variantes d'accessibilité ont été analysées dans le cadre de ce plan de quartier, notamment deux principales, je dirais que c'est la courte qui avait déjà été mise en place dans le cadre de la construction du chauffage à distance et puis l'utilisation du réseau actuel par le chemin des Cerisiers, Bioléaz et le reste du réseau routier communal. Donc diverses analyses ont été effectuées concernant ces variantes et il a été choisi de conserver l'utilisation du réseau actuel, notamment aussi pour éviter trop de report de trafic. Vous avez ici quelques chiffres sur la génération de trafic. Madame Girardet vous a donc dit tout à l'heure qu'aussi bien dans ce qui est autorisé actuellement en terme de construction que ce qui est prévu dans le nouveau projet générera environ 600 véhicules par jour. Ces 600 véhicules par jour on les a affectés sur le réseau, comme vous pouvez le voir. Donc 600 véhicules, ce qui veut dire 300 entrées et 300 sorties du quartier, ce sont des mouvements de véhicules. Les chiffres sont proportionnellement assez impressionnant puisqu'en fait on passe sur la rue des Cerisiers où on passe de 550 à 600 véhicules par jour. Sur le chemin de Lancelot on passe de 700, on ajoute 600 et sur Bioléaz et Crêt-de-la-Fin on a une augmentation jour de 600 et là par rapport à des chiffres un peu plus importants qui sont déjà aujourd'hui de 1'000 à 1'600. Ça peut paraître beaucoup ces chiffres, on est là sur des répartitions journalières, en heure de pointe, en général, les comptages que l'on a faits encore cette année, en début d'automne, nous ont montré que sur le réseau actuel on a en

gros 8% du trafic journalier qui passe à l'heure de pointe du soir entre 17h00 et 18h00. Même si on prend 10%, voire 12%, ça veut dire que sur les 600 véhicules par jour il y en a entre 60 et 70 par heure durant les heures les plus chargées, soit environ 1 par minute. Vous avez à titre de comparaison ici quelques chiffres sur les collèges qui sont situés dans les alentours de Neuchâtel ou à Neuchâtel même, où on a des charges de trafic très importantes qui passent devant ces collèges, par exemple 5'200 véhicules chaque jour devant les Sablons, où là aussi il faut traverser des passages piétons qui se trouvent devant le collège. Tout ça pour dire que les augmentations de trafic ne sont pas négligeables mais elles sont tout à fait gérables. La commune a voulu prendre des dispositions pour sécuriser les cheminements des piétons le long de ces axes où le trafic viendrait à augmenter. C'est le cas dans trois endroits principaux : le carrefour, le chemin de la Sagne et la rue des Cerisiers. Il y a eu un certain nombre de propositions d'amélioration venant de la rue des Cerisiers elle-même, avec les modérations de trafic liées au stationnement et puis l'aménagement du chemin de Lancelot et du chemin de Bioélaz avec l'élargissement des trottoirs. Le chemin de la Sagne, par un déplacement du mur de la propriété ici permet de mettre en place un trottoir d'une largeur de 2 mètres, en plus de la route, de manière à sécuriser notamment les écoliers et autres personnes. Sur la rue Lancelot, on a aujourd'hui actuellement 1,50 mètres de trottoir, on a vu que pendant les heures de pointes de sorties des élèves, il y en a qui marchent finalement sur la route car il n'y a pas assez de largeur. Là, il y a une proposition de réaménagement en agrandissant le trottoir à un peu plus de 3 mètres de manière à sécuriser, avec une barrière le long de la rue. Et puis dernier élément d'aménagement, c'est sur le chemin de Bioléaz, on a aujourd'hui 1.5 mètres de trottoir et il est proposé de l'élargir un peu mais aussi de réaménager toute la zone du parking qui se trouve dans l'angle entre la rue Bioléaz et Lancelot de manière à organiser un dépose-minute pour les parents et sécuriser les chemins piétonniers. »

M. A. Lugon : *« Bonsoir, je vais vous donner quelques informations sur les aspects « Nature ». En fait, on a fait une petite évaluation de la valeur écologique du site en s'y rendant à plusieurs reprises ce printemps et ce site est marqué par la présence d'une zone relativement intéressante avec un talus maigre dans lequel on trouve certaines plantes, certaines espèces qui sont caractéristiques de ces milieux secs et maigres. Sinon, le reste de la parcelle est relativement exploité intensivement, elle ne présente pas de valeur naturelle particulière. Ce que l'on remarque ce sont ces quelques éléments que j'ai notés sur cette diapositive, donc un mur de pierres sèches encore relativement bien préservé et qui s'est développé sur cette parcelle, quelques bosquets qui sont présents sur le site, essentiellement dans la partie médiane, un grand tilleul à l'entrée, un peu marqueur de l'entrée du quartier, voilà pour la description relativement sommaire sur le plan des valeurs naturelles de ce site. Sur cette base, on a développé un concept d'amélioration de la valeur de la biodiversité du site en mettant en avant 3 points. La première chose, c'est de se dire que construire dans une zone agricole, ça ne veut pas forcément dire détruire les valeurs biologiques d'un site. C'est tout à fait possible de construire tout en essayant d'améliorer et de renforcer les valeurs actuelles du site et ce que l'on a voulu faire c'est compenser et améliorer sur place et non pas chercher des sites à l'extérieur pour compenser les éventuelles atteintes du projet. Les deux éléments que l'on a voulu mettre en avant, c'est de renforcer les éléments de type milieu sec, donc ce talus maigre, des prairies maigres, ce genre d'éléments et vraiment de les mettre en avant et d'intégrer cette réflexion dans la construction. La deuxième chose qui nous est parue très intéressante c'est aussi d'essayer de promouvoir les arbres fruitiers, donc dans le concept d'arborisation du site, on s'est dit que l'un des éléments assez marquants du paysage de la Béroche est le nombre de fruitiers à hautes tiges qui sont encore relativement bien préservés en tout cas autour de certains villages, par exemple sur les hauts de Gorgier, et puis l'occasion se prête ici de renforcer aussi ces vergers à hautes tiges. On a certaines compensations qui sont obligatoires, on a un arrêté cantonal qui nous oblige à remplacer les murs, les haies, donc on a quelques petits secteurs de murs et de haies qui seront détruits par le projet et devront être remplacés. Et puis, on a souhaité aller plus loin avec des mesures volontaires pour favoriser la biodiversité sur le site, c'est ce que je vous présente sur le 3^e slide, vous retrouvez en fait le quartier avec un élément central que l'on aimerait développer qui correspond actuellement au talus sec, maigre. Donc ce talus est préservé, mis en valeur, et servira de corridor biologique au sein du quartier même pour assurer une liaison biologique au sein du quartier pour la flore et la*

petite faune. Tout le site sera traité selon les principes de l'entretien différencié, c'est-à-dire que l'on n'aura pas des gazons tondus une fois par semaine mais on va plutôt essayer de diversifier l'entretien afin de favoriser la biodiversité sur ce site. Ce que je vous présente là, c'est en fait quelque chose d'assez novateur dans l'approche par rapport à la diversité que l'on va essayer de développer sur ce site. Vous retrouvez les systèmes de vergers dont je vous ai parlé tout à l'heure ici en bleu-mauve, donc on aura différents alignements d'arbres fruitiers qui seront plantés sur le site. On aura aussi un jardin potager et l'idée c'est vraiment d'essayer de développer certaines activités et renforcer les liens sociaux sur le site même du quartier. Il y aura aussi un certain nombre de mesures qui seront proposées, intégrées dans les bâtiments : végétalisation des toitures, intégration de nichoirs pour les chauves-souris dans les bâtiments. Un soin donné aussi à l'éclairage, que cela soit un éclairage favorable à la faune. Le but étant que l'ensemble permette d'améliorer et de renforcer la biodiversité du site pour démontrer que c'est possible de construire sans chaque fois perdre de la biodiversité mais au contraire que c'est une opportunité de la renforcer. »

Mme M. Marinov : « *Je vais maintenant vous parler du projet. Ce sont sept bâtiments qui sont proposés, dans un gabarit qui est proche de celui des bâtiments du quartier. Et la topographie du territoire a été préservée, ce qui permet de développer trois bâtiments sur le plateau haut et quatre bâtiments sur le plateau bas. C'est environ 120 logements qui sont proposés pour 8'200 m² de surface locative. Vu la pente du terrain, les bâtiments sont implantés à cheval, ils développent trois niveaux sur l'arrière et quatre niveaux sur l'avant. Ils sont posés sur deux parkings, un pour la partie haute et un pour la partie basse. Ces parkings sont accessibles directement depuis le chemin de la Sagne, ce qui permet de garder le trafic automobile complètement à l'extérieur du site et de libérer le terrain pour les espaces verts, les espaces collectifs, les places de jeux et privilégier la mobilité douce. Ce qui a présidé le développement de ces bâtiments est l'envie d'offrir à tout le monde la vue magnifique qu'il y a sur ce territoire. Les bâtiments seront implantés de manière à ce que chaque appartement bénéficie d'une vue dégagée, sans se cacher les uns, les autres et en proposant des balcons ou des terrasses à chaque appartement. Trois places de jeux sont proposées, une sur la partie haute, une sur la partie médiane et une aussi en interface avec le village car ce nouveau quartier doit aussi s'intégrer. Ces différentes places de jeux seront toutes différentes en proposant des activités variées pour tous les âges et toutes les références. Voici les principes qui ont présidé à l'élaboration de ce projet. Quelques illustrations : une vue du Sud-Est où l'on voit tous ces balcons qui sont face au lac et une vue aussi de cette place de jeux en interface avec le quartier. »*

M. F. Del Rio : « *Merci beaucoup. J'ai oublié de vous le dire tout à l'heure mais il y a une maquette à disposition mais malheureusement j'ai bien l'impression qu'aujourd'hui ce ne sera pas possible de bloquer un petit peu de temps pour aller la consulter mais on la fera rapatrier pour que les commissions puissent tourner autour car c'est ce qu'il y a d'intéressant avec ces maquettes. J'imagine que vous avez des tas de questions, je vous propose de commencer. »*

Mme M. Kreis-Jaquet : « *Il a été spécifié dans l'étude de trafic des chiffres par rapport au passage devant le collège des Cerisiers entre 17 et 18 heures. Vous avez les mêmes entre 7h15 et 8h30 et entre 12h00 et 14h00 ? »*

M. P. Christe : « *Ce que l'on a vu en posant des compteurs automatiques, c'est qu'effectivement l'heure de pointe est, comme dans la plupart des localités, des axes routiers, entre 17h00 et 18h00. Le matin entre 7h00 et 8h00, on a généralement un petit peu moins de trafic, entre 7% et 8% et puis, à midi, il y a également un trafic plus faible. Les chiffres que je vous ai donnés, en gros 60 à 70 véhicules par heure, sont les chiffres maximums. Encore une fois, on est sur une moyenne. »*

Mme M. Cuche : « *Toujours par rapport au trafic, les chiffres ça fera 600 véhicules par jour en plus à peu près. Ma question est la suivante : qu'en est-il au niveau des autres projets de la commune quand vous argumentez avec des chiffres de 600 véhicules jour ? Qu'en est-il au niveau du volume ? Qu'est-ce qui est pris en compte ? Est-ce la circulation actuelle plus 600 ? Est-ce que les projets en cours, nous en avons quelques-uns, comme vous le savez*

sans doute, qui posent exactement le même problème, est-ce qu'ils sont inclus dans les chiffres qui sont articulés et donc les difficultés qui vont être rencontrées ? »

M. P. Christe : « Effectivement, on n'a pas pris en compte les autres développements, on était basé sur cette étude-là. Il y a eu depuis, je crois, d'autres études qui ont été menées de manière plus globale sur l'ensemble de la commune, sauf erreur, mais ce n'est pas nous qui les avons menées, donc je ne peux pas vous donner les chiffres. Ce que l'on sait dans le quartier là, en tout cas sur les Cerisiers et sur Lancelot, à mon avis, il n'y a pas tellement de risque d'augmentation, mais plus bas certainement un petit peu plus, après je ne connais pas les chiffres donc je ne peux pas vous dire. On dit en général qu'en dessous de 4'000-5'000 véhicules par jour, quelqu'un qui se trouve au bord de la route qui a envie de traverser se sent relativement en sécurité pour traverser, il ose traverser. Là, vous voyez on est encore à 1'500, maximum 2'000, donc on est encore à des chiffres faibles, mais je comprends tout à fait les craintes. »

M. F. Del Rio : « Je me permets quand même de préciser qu'à cet endroit-là, les développements futurs potentiels sont connus, c'est à peu près zéro. Dans le Nord des Cerisiers, il n'y a pas de possibilité d'extension, cette parcelle est vraiment la dernière dans cette partie-là. Donc si on parle strictement, vous me direz si je me trompe, de Lancelot et des Cerisiers, je ne vois pas d'autres projets susceptibles d'influencer ce trafic-là. Alors des questions qui se posent ailleurs dans le village de St-Aubin ou dans l'entier de notre commune, c'est une autre question, Monsieur Christe n'a pas tous les éléments pour pouvoir répondre à cette question. »

Mme M. Cuche : « Car dans l'explicatif que l'on a reçu, qui était très intéressant pour le côté des Cerisiers, Bioléaz, etc., il n'y a pas eu de mention de la rue du Temple qui est pour moi le nœud. »

M. P. Christe : « Vous parlez de la rue du Temple qui est en bas, ce sont toujours des hypothèses, mais après on peut toujours essayer d'évaluer comment le trafic futur va se distribuer sur le réseau. En gros, on a tenu compte que 55% du trafic généré dans le quartier serait lié à des gens qui rejoignent l'autoroute et le 45% qui descendrait sur la route cantonale, qui viendrait dans le centre, etc. Sur la rue du Temple, il n'y a pas grand monde qui a intérêt à passer par là, pourquoi ? Il y a un élément important c'est qu'en fait, on a vu qu'il y avait des mesures de sécurisation ici mais il y a aussi une interdiction de trafic sur le chemin de la Sagne. C'est vrai que dans les premières évaluations que l'on avait faites, on avait affecté du trafic sur le chemin de la Sagne, car logiquement quelqu'un qui rejoint ou revient de l'autoroute pourrait aussi passer par le chemin de la Sagne. Une des mesures qui est proposée est de fermer ce chemin de la Sagne, sauf pour les riverains bien sûr, ce qui fait que le trafic serait obligé de passer par Crêt-de-la-Fin, Bioléaz, etc. Cela explique pourquoi la rue du Temple ne figure pas dans le projet. »

M. B. Schumacher : « Je vous remercie pour cette présentation, c'est un très bon projet. Malheureusement, il n'est pas desservi en transports publics et je crois que la pierre d'achoppement sera véritablement le trafic. J'aimerais savoir pourquoi est-ce que les anciennes autorités, en bonne intelligence, avaient déjà investi plusieurs centaines de milliers de francs pour une route de contournement qui passe derrière la chaufferie ? Pourquoi est-ce que ce projet est abandonné et qu'on ne le creuse pas, ce qui solutionnerait véritablement le problème de l'accès à ce quartier ? »

M. F. Del Rio : « Est-ce que l'on parle d'une des variantes qui était montrée avant ? »

M. B. Schumacher : « La variante numéro deux sauf erreur. »

M. F. Del Rio : « Si je me rappelle bien, le problème de cette variante était que l'effet aspirateur auquel on pourrait s'attendre générerait un peu plus de trafic que les 600 véhicules jour que l'on a là. Encore de mémoire, c'était de l'ordre de 700 au lieu des 600 actuels, c'est-à-dire que ce qui était vraisemblable comme scénario, c'est que toute la partie Nord de Gorgier trouve assez facile de se rendre sur l'autoroute, directement au giratoire des Pontets

et que ces voitures qui aujourd'hui descendent prennent l'horizontal vers l'Ouest pour aller vers l'autoroute. Sauf erreur, dans la simulation qui a été faite, c'était légèrement ou même bien supérieur à cette variante qui passe devant le collège. Sans compter qu'il y avait tout de même un passage devant le collège, donc la partie des Cerisiers, il y a juste la rue Lancelot qui aurait été un peu moins chargée que dans la variante deux. »

M. B. Schumacher : « Est-ce qu'il n'y a pas des possibilités de signalisation, de sens unique ? Je ne suis pas spécialiste trafic, on a des spécialistes trafic qui sont là, nous, nous sommes juste des représentants des citoyens autour de ce quartier qui seront touchés par cette augmentation de trafic, c'est pour ça que l'on cherche des solutions pour ce projet. »

M. M. Tille : « Bonsoir, je suis enseignant à l'EPFL et j'ai été mandaté pour l'expertise de l'étude de trafic. Relativement à ce point, il y a aussi un problème c'est que cette variante 2 consomme de la terre agricole et il est très difficile de pouvoir justifier cette consommation pour un accès quand les accès actuels comme l'était justement montré dans l'expertise de trafic ne sont pas problématiques comme l'a relevé Monsieur Christe, il y a une augmentation relative importante mais de manière absolue il est tout à fait gérable donc on ne pourrait pas justifier cette consommation pour un autre accès puisque ce qui est prévu dans l'actuel trafic est conforme. »

M. F. Del Rio : « Ceci répond à la question de la variante, mais peut-être pas forcément à la question d'une signalisation qui serait mise en place pour dévier le trafic et le diriger d'une autre façon ailleurs. »

M. P. Christe : « C'est toujours relativement difficile la question des sens unique, on n'aime pas trop en faire car on allonge des trajets, on fait faire des détours à des gens, on pénalise des accessibilités, on peut en envisager mais plutôt sur des petits itinéraires. Ensuite, pour la signalisation, oui bien sûr, vous savez comment les usagers sont, on prend toujours le chemin le plus court et puis surtout que là on peut imaginer que la signalisation a un impact lorsque l'on a des gens qui n'ont pas l'habitude de passer par là, dans un cas comme celui-là, ces gens sont les habitants du quartier, les habitants des autres quartiers qui passeraient par là. Et puis pour préciser en rapport avec ce que disait Monsieur Del Rio tout à l'heure, on avait effectivement les 600 véhicules mais il n'y a pas les 600 qui vont passer par là puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, une partie des gens du quartier se rendront au centre et sur la route cantonale donc ceux-là ne vont pas aller tourner là-bas en direction du chauffage à distance et compagnie. Il y a bien une grande partie des gens du plan de quartier mais aussi tous les gens des hauts qui se dirigent vers l'autoroute qui auraient intérêt à passer par là. Je n'ai plus les chiffres en tête mais il y aura dans les 1'200 – 1'500 véhicules jour qui risqueraient de passer par les Buissons et ensuite une grande partie de ceux-là aussi sur les Cerisiers Nord. On aura également un petit peu de trafic sur Lancelot et peut-être aussi en bas. »

M. L. Francey : « Bonsoir, moi la question que je me posais c'est par rapport au dimensionnement de la chaussée, est-ce qu'elle est dimensionnée pour recevoir un trafic supplémentaire ? Et lors des travaux, par rapport à cette portance, les accès risquent de subir des déprédations par rapport au trafic de chantier. Est-ce que quelque chose a été prévue de refaire, de renforcer ? Je me pose ces questions-là par rapport à la structure existante. »

M. F. Del Rio : « Pour la phase chantier, évidemment que c'est un tout petit peu tôt et, comme d'habitude, ce sera prévu. Les itinéraires, les horaires, livraison de béton, évacuation des matériaux, etc., il y a plusieurs possibilités qui se présenteront mais c'est vraiment trop tôt pour aborder cette question. Pour ce qui est de la dégradation des chaussées existantes, oui je pense qu'il y a usage de faire une sorte de preuve à futur pour détecter tous les dégâts qui seraient de la responsabilité des entrepreneurs et que ce soit réparé. »

M. J. Fehlbaum : « Moi j'ai une petite question de calendrier, alors bien entendu je pense que l'on n'est pas en mesure ce soir de nous donner une date de début, il y a d'autres plans de quartier qui ont mis 35 ans à se concrétiser donc j'imagine bien que l'on ne peut pas

donner une date prévisionnelle de démarrage aujourd'hui. Mais par contre, à partir du T0 où le chantier démarre car on a les autorisations de construire, vu la taille avec plus de 10'000 m² au plancher, c'est censé s'étaler sur combien d'années ? Est-ce que l'on peut donner une estimation de durée ? »

M. F. Del Rio : « *Deux ans, ce qui me paraît assez correct de mon point de vue. »*

M. J. Lopes : « *Bonsoir, comment on justifie 120 logements pour 200 personnes ? 150 places de parc depuis quand maintenant la commune conseille en moyenne d'avoir deux places de parc par logement ? Alors comment vous justifiez 150 places de parc ? »*

Mme A. Girardet : « *Par rapport au nombre d'habitants, la surface de plancher entre 200 et 230 habitants c'est 50 m² par personne qui sont identifiés dans les dimensionnements. Pour les places de stationnement, c'est une application des normes qu'on applique partout en Suisse et c'est une norme BSS qui définit ces besoins. »*

M. Th. Rothen : « *Juste mon avis sur la question de la desserte : on a un plan que nous sommes en train de mettre en œuvre au Roncinier, on a une route traversante qui reliait deux montées à Gorgier. On vient d'apprendre qu'elle serait uniquement construite avec un seul accès non traversant. On pourrait imaginer qu'une route qui vient depuis le chauffage à distance ne soit pas traversante, qui n'attire aucun trafic depuis Gorgier, ça c'est la première chose. La deuxième chose qui paraît encore plus intéressante c'est par rapport à cette surface et à ces logements avec des places de jeux et plein de choses ; j'ai fait un calcul rapide et il ne semble pas être prévu de très grands logements donc il ne devrait pas y avoir beaucoup d'enfants. Quelle est la structure type des logements que vous allez proposer dans ces immeubles ? »*

Mme A. Girardet : « *Je me permets de répondre par rapport à l'accès et l'idée d'une voie sans issue. Le problème qu'il y a c'est que dans ce cadre-là, ce serait de réaliser une route dans la zone agricole et de créer une route privée pour le quartier, mais légalement ce n'est pas possible car on ne peut pas faire une route privée à travers une zone agricole. Par rapport à la répartition des appartements, pour l'instant, c'est le maître de l'ouvrage qui, en fonction du marché et des besoins, décidera en cause de la proportion. Actuellement, on a majoritairement des 3.5 pièces mais aussi des 2.5 pièces et des 4.5 pièces. Après ce n'est rien de définitif, ce sont des choses qui vont se développer par la suite en fonction des besoins. »*

M. J. Fehlbaum : « *Est-ce que l'on sait déjà si ce sera totalement de la copropriété ou si ce sera entièrement un panachage de PPE et de bâtiments locatifs ? »*

M. F. Del Rio : « *Visiblement c'est difficile à dire aujourd'hui. »*

M. B. Clivaz : « *Bonsoir, Boris Clivaz, société GEFISWISS, je représente la fondation Prisma qui est une caisse de pension, qui sera futur propriétaire. Il est prévu d'avoir en majorité du locatif. »*

M. A. Peco : « *Est-il bien prévu que ces lotissements soient reliés au chauffage à distance ? »*

M. F. Del Rio : « *En toute logique, oui bien sûr. »*

Mme M. Kreis-Jaquet : « *Par rapport au planning, le début des travaux n'est pas prévu dans les deux ans qui viennent ? Car nous avons un petit chantier des façades des Cerisiers. »*

M. F. Del Rio : « *Oui alors il faudrait le cas échéant trouver des solutions mais à première vue, ça paraît un petit peu compliqué. »*

M. J.-D. Divernois : « *Comment est-ce que vous souhaitez parquer toutes ces voitures ? Est-ce que qu'il y aura des parkings souterrains sous chaque bâtiment ou bien un grand*

parking pour tout le monde ? Après comme vous dites, vous n'aimez pas créer des sens interdits, mais vous nous avez dit que vous alliez quand même empêcher des gens d'« Entre-les-Buissons » de descendre la Sagne, donc il y aura des sens interdits. Alors pourquoi faire un sens interdit là et pas simplement faire ce chemin qui longe derrière la chaufferie pour les gens d'« Entre-les-Buissons » ? C'est vrai que c'est très inquiétant d'avoir tous ces véhicules supplémentaires qui passent par le collège. »

M. F. Del Rio : « *Alors pour le chemin destiné uniquement aux habitants, on a déjà répondu, ce n'est pas possible. »*

Mme A. Girardet : « *Je reviens sur la question des sens interdits. Ce que j'ai dit ce n'est pas qu'on ne peut pas mettre de sens interdit mais qu'on ne peut pas créer une nouvelle route dans la zone agricole qui va uniquement à un terrain privé. Ce n'est pas la même chose que la notion de sens interdit. Et effectivement, les parkings sont prévus en souterrain, contenu de la topographie, ce sont deux souterrains qui sont prévus. »*

M. L. Alfter : « *On nous a dit que la structure des logements n'était pas encore totalement définitive, on pourrait avoir des 2.5, 3.5 pièces, etc. Par contre, on nous donne des chiffres par rapport au nombre de véhicules, mais en fonction de la structure des logements, on n'aura pas le même nombre de véhicules. Votre étude est-elle là pour embellir les choses ? »*

M. P. Christe : « *Effectivement on ne peut pas savoir alors on se base surtout sur le nombre de places de parc qui vont générer un certain trafic. Là, il y a une place par logement plus 10% pour les visiteurs, ce qui conduit à ces 130 places et chaque place génère tant de mouvements par jour. Tant qu'on a pas de structures plus globales du trafic, on ne peut pas dire mais on est dans ces eaux-là. On ne peut pas avoir un doublement de ce trafic là avec le nombre de places qu'il y a à disposition. »*

M. F. Del Rio : « *Très bien, merci beaucoup. Je crois qu'on pourrait encore en parler toute la soirée. On verra comment on s'organise notamment avec les trois commissions pour qu'on puisse avoir peut-être en amont encore quelques questions. Je tiens à vous remercier pour cet échange, merci d'avoir nourri, quelque part, les réflexions et je ne doute pas qu'il y ait quelques éléments qui nous ont titillé l'un ou l'autre et sur lesquels il faudra revenir. Je tiens également à remercier les quatre personnes qui ont fait cette présentation et ainsi que les personnes qui sont présentes aujourd'hui ici pour pouvoir répondre à toutes les questions. Malheureusement, l'impératif de temps a fait que nous n'avons pas pu aller aussi loin qu'on l'aurait voulu. Je tiens vraiment à vous remercier pour cette démarche qui est différente des démarches légales habituelles, c'est vraiment un plus que nous avons tenu à vous offrir pour que vous puissiez déjà en prendre connaissance et formuler vos différentes questions, peut-être dans les groupes et dans les trois commissions dans tous les cas. Je souhaite une excellente soirée à nos invité·e·s. »*

4. Rapport du Conseil communal relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

M. H. Assumani : « Mesdames et Messieurs, il s'agit simplement d'une application de l'article 119 du règlement général de commune. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de valider cette liste. »

M. J. Fehlbaum : « Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie les villageois ayant accepté d'œuvrer au sein de ce comité et validera celui-ci à l'unanimité. Merci de votre attention. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart est accepté à l'unanimité.**

M. J. Bergamin : « Nous avons un problème avec un questeur, M. Yann Steiner, qui est peu bien ce soir et qui sera remplacé par M. Sébastien Samm. Merci. »

5. Demande de crédit de CHF 65'000.- relative à la restauration de la charpente et de la couverture du lavoir de Gorgier

M. T. Egger : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit qui vous est demandée ce soir est de CHF 65'000.-. Comme vous le savez, la commune œuvre depuis sa création, et déjà les anciennes communes, à la valorisation de son patrimoine. On a un beau patrimoine bâti au sein de notre commune. Dernièrement, c'est une partie du Pavillon des Bains qui a été refait. C'est effectivement une carte de visite et il en est de même pour le lavoir qui vous est présenté ce soir avec une demande de crédit de CHF 65'000.-. Ce lavoir, comme vous avez pu le constater au sein du rapport, la commune de Gorgier en faisait déjà mention en 1668, c'est dire l'âge de ce monument. Et puis, finalement, nous avons approché l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) pour la restauration de ce monument qui nous a permis d'obtenir une subvention de l'ordre de CHF 8'600.- et des poussières. Ce montant représente 15% de la somme du devis et le devis à la base s'élève à CHF 58'000.-, d'où la somme exacte de CHF 8'632.-. Pourquoi 15% ? Je n'ai pas la réponse ce soir. Encore une dernière chose, la dernière fois qu'il a été restauré, c'était en 1986, il n'y a pas si longtemps que ça, mais au niveau de la tuile, on constate qu'elle feuillette et qui dit feuilletage de la tuile dit infiltration des eaux. Dessous, il n'y a pas trop de couverture donc la charpente et le bois qu'il y a dessous subissent les assauts de la pluie. Le but ici est donc de restaurer avec ce montant de CHF 65'000.-. Cela n'empêchera pas que, dans les années à suivre, on puisse retourner sur ce bâtiment dans le cadre du fonctionnement pour remettre une couche de peinture, etc. On se doit de suivre ce genre de bâtiment et on se doit de les restaurer en tant que tels. Pour les montants, je vous laisserai en débattre et si vous avez des questions, c'est avec plaisir. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le projet de la réfection de la toiture du lavoir de Gorgier est salué et soutenu sans réserve par le groupe Socialiste. A la fois, l'objectif d'amélioration et sa mise en œuvre concrète avec la collaboration des services cantonaux compétents répondent aux besoins de ce monument si représentatif de notre région qui est très représentatif de la vie rurale de notre canton et auquel les habitants de Gorgier sont vraiment très attachés. Nous nous permettons juste d'exprimer un souhait concernant la mise en valeur de ce lavoir qui pourrait accompagner les travaux de rénovation. On pourrait suggérer des visites avec les scolaires, journées travaux, présentation des

rénovations à la population au terme de celles-ci ou encore, pourquoi pas, une intégration de ce lavoir au projet d'itinéraire de balade qui fait objet du point 9 de l'ordre du jour de ce soir. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a examiné avec attention le rapport précité. Un grand merci pour ce rapport bien présenté, ainsi que pour le travail de restauration proposé pour ce lavoir qui fait partie de la richesse de notre patrimoine historique et culturel. Qui sait, sera-t-il proposé comme lieu à découvrir dans une des six futures balades « découverte » de notre belle commune ? Il n'y a pas de doute, ce lieu est à préserver et le groupe des Verts acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. P. Ginggen : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupement remercie le Conseil communal pour le projet. Comme cela a été dit, il s'agit d'un haut lieu emblématique faisant partie du patrimoine bérochal. Le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »*

Mme C. Charmillot : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport et soutiendra l'arrêté tel que proposé à l'unanimité, avec remerciements. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 65'000.- pour la restauration de la charpente et de la couverture du lavoir de Bréna à Gorgier est accepté à l'unanimité.**

M. Y. Steiner, ne se sentant pas, bien décide de quitter la séance en s'excusant. La majorité est donc à 20 voix.

6. Demande de crédit de CHF 320'000.- pour la rénovation complète du bâtiment de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe)

M. T. Egger : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit à nouveau d'une valorisation de notre patrimoine à travers cette demande de crédit de CHF 320'000.-. Je vous rappelle que c'est en 2016 que l'école a été désaffectée au profit de la nouvelle école de Fresens. Je vous invite à aller la visiter, elle est vraiment sympa dans un joli endroit, située à Clos-Muguet 4, non loin de l'ancienne école. Finalement, à travers ces années, depuis 2016, on peut dire que l'école est vraiment restée dans son jus. Entre temps, c'est l'Association de la place de la Guêpe qui a pris le relais des élèves. A travers le rapport, vous pouvez constater que ce bâtiment est utilisé et qu'il crée du lien social. Non seulement au sein du village de Fresens, mais également pour l'ensemble des habitants de La Grande Béroche, notamment au travers de la danse par exemple. Le projet vous est noté au sein du rapport et, bien entendu, si vous avez des questions, je suis à disposition. A nouveau, on opte dans le cadre de ce crédit pour changer l'entier de la chaudière qui actuellement est une chaudière à mazout. Quand vous entrez dans le bâtiment, la première odeur qui vous vient aux narines est l'odeur de mazout et l'opportunité que l'on a à travers cette rénovation, c'est de partir sur du pellet. On a la place, on a la technique, on sait maintenant comment ça fonctionne avec l'énorme débat qui a eu lieu dans le cadre du Closel. On va faire appel aux mêmes entreprises et, pour information, au Closel, cela fonctionne très bien. En commission, il y avait la grande question de savoir si le bâtiment avait été amorti sous la commune de Fresens et la réponse est oui. D'ailleurs, aucune trace au sein du bilan n'a été retrouvée sous la commune de Fresens, ni même sur la commune de La Grande Béroche. C'est clair que l'on ne l'a pas inventé mais c'est clair que l'on va dorénavant le mettre au bilan de façon à ce que l'on puisse retrouver ce bâtiment qui n'existait pas comptablement parlant. Concernant la façon dont cela sera géré, une question est ressortie à ce sujet concernant la*

place de la Guêpe, et cette association est traitée comme les autres associations. Par exemple, l'Association des Écureuils qui gère la cabane forestière à Vaumarcus, votre autorité a validé le règlement, on est sur le même pied d'égalité pour la future utilisation de cette place de la Guêpe bien entendu à condition que votre autorité l'accepte. Peut-être juste quand même au niveau du projet, le but effectivement est de pouvoir faire revivre davantage ce lieu. Je réponds avec plaisir à vos questions. »

Mme Z. Nater : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la place de la Guêpe à Fresens reflète tout à fait la richesse culturelle de notre commune, celle dédiée exclusivement à des activités culturelles diverses. C'est le genre de lieu où il fait bon s'y retrouver et où la vie de village prend tout son sens. Le groupe Socialiste s'est penché sur le dossier et a souhaité relever l'importance de ces lieux dans notre commune. La fusion de notre commune ne signifie pas la fin des vies de villages respectives et permettre le maintien d'activités à Fresens est important tout en sachant que ce lieu n'est pas réservé aux habitants du village. C'est d'ailleurs déjà le cas puisque le Chœur d'hommes de Montalchez s'y retrouve régulièrement. C'est pourquoi, nous souhaitons pouvoir garder cet endroit accueillant et chaleureux pour que nos activités culturelles puissent perdurer. Un autre aspect qui semblait important pour le groupe Socialiste est que le maintien et l'entretien de ce lieu n'est pas incompatible avec les futurs projets de la commune. Je pense par exemple au projet de maison des sociétés de La Grande Béroche qui fait partie d'une liste de potentielles futures idées fédératrices pour notre nouvelle commune. L'un n'empêche par l'autre et c'est sur cela que nous voulons insister. Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport et se positionne en faveur de ce projet à l'unanimité. »

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, avant de prendre position sur ce dossier, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport et a eu le plaisir de découvrir un projet qui ne se limite pas à « seulement » rénover le bâtiment communal en question. En effet, ce projet tient compte aussi à ce que cette rénovation soit en adéquation avec les demandes et les besoins d'aujourd'hui en terme d'habitat « durable », tout en tenant compte des besoins d'une association qui a contribué longuement à faire vivre cette bâtisse et qui va certainement continuer à le faire. Ne restera plus que la possibilité d'utilisation du bâtiment par d'autres sociétés locales, ce que le groupe des Verts espère pouvoir être le cas à l'avenir. En résumé, le groupe des Verts se réjouit de la rénovation de ce lieu de rencontre intergénérationnel. Il remercie également l'Association de la place de la Guêpe qui l'a fait vivre jusqu'ici. Vous l'aurez bien compris, le groupe des Verts accepte cette demande de crédit à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR a traité ce dossier et remercie pour toutes les informations qu'il contient. La rénovation complète avec des travaux argumentés est motivée. Le coût reste encore approximatif par des devis manquants. La construction d'un chauffage à pellets ainsi que la pose de panneaux solaires prélevés sur le fonds communal de l'énergie nous semblent très intéressantes. Le PLR a donc soutenu ce rapport à 6 voix pour et 1 abstention. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, soucieux de préserver le patrimoine communal mais également d'offrir à la population un lien d'échange et de convivialité, le Groupement accepte cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

M. J. Bergamin : « Je ne sais pas si en tant que président on peut poser une question au Conseil communal sur ce sujet ? Ma question serait : est-ce que l'option d'une pompe à chaleur a-t-elle été envisagée ? Quand on voit les coûts d'un chauffage à pellets, j'imagine que la taxe peut être moins chère. »

M. T. Egger : « Monsieur le président, j'ai appris lors de la séance de préparation qu'il y avait même un chauffage à distance qui était juste à côté chez Monsieur Henri Gaille et, entre temps, nous avons pu aller voir avec ce Monsieur et ce n'est pas possible d'utiliser son chauffage à distance pour notre bâtiment. Voilà, ce n'est pas vraiment la réponse à la question mais c'est quand même un élément supplémentaire. Concernant la réponse à la question, toute la difficulté dans ce genre de vieille bâtisse est que, certes, on va l'isoler au niveau du plancher mais on n'isole pas les murs. Et finalement de par son utilisation et de par le fait qu'il faut chauffer, l'utilisation d'une pompe à chaleur, dans un milieu comme Fresens où l'on ne sait pas où la mettre, n'a pas été privilégiée. On y a réfléchi mais, finalement, le fait qu'il y ait une cheminée, donc une sortie en toiture par le mazout, on tube et on utilise la structure actuelle, ce qui nous évite de mettre une pompe à chaleur, raison pour laquelle on part plutôt sur du pellet. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la rénovation complète de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe) est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif au règlement harmonisé des ports

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agissait, avec ce règlement harmonisé, comme son nom l'indique, de regrouper les trois règlements des trois ports existants avant la fusion : Vaumarcus, Saint-Aubin-Sauges et Bevaix pour avoir un règlement unique qui vous est présenté ce soir. Ce règlement a été vu par la commission des règlements en début d'année et suite à cette rencontre et aux discussions avec la commission, on est allé rencontrer le Cercle de la Voile de la Béroche puis le Club Nautique de Bevaix qui sont les deux acteurs principaux, hormis évidemment les locataires des places de parc de port, impliqués ou intéressés à en discuter. Ces deux clubs ont été rencontrés et des corrections et améliorations du règlement ont été apportées, ce qui donne la version qui vous est présentée et soumise au vote ce soir. »

M. L. Affolter : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le parti Socialiste remercie cette initiative visant à harmoniser et à actualiser les usages animant les activités bénéficiant aux trois ports. Nous relevons également que ce travail a été réalisé en partenariat avec les associations représentant les intérêts des plus anciens. Nous profitons pour remercier le Club Nautique et le Cercle de la Voile. Notre groupe soutiendra ce nouveau règlement sous aucune réserve. Toutefois, à titre personnel, j'aimerais proposer deux actions relatives. Premièrement, si ce règlement est principalement destiné aux plaisanciers, plusieurs points relatent des responsabilités des garde-ports, sans être toutefois exhaustifs. Or, si le port de Saint-Aubin-Sauges est géré par un employé communal, celui de Bevaix est donné par mandat à un privé. Les aménagements des différents ports et leurs zones, la disponibilité des garde-ports, leurs missions et rôles resteront donc légèrement différents. J'invite le Conseil communal à partager en toute transparence leur cahier des charges et éviter ainsi des attentes qui ne pourraient pas être considérées. Deuxièmement, concernant le non-respect des règles, aucune procédure d'annonce est explicitée. En effet, il serait agréable à chacun de savoir à qui et comment faire part des différents problèmes rencontrés. Par exemple, dans le domaine de la sécurité de l'amarrage, au sujet des moteurs hors de l'eau dépassant de leur place, cette procédure devrait être décrite dans l'arrêté communal. »

Mme S. Noirat : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 novembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'adoption d'un règlement unique pour les ports de La Grande Béroche. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce travail de qualité. Nous acceptons le règlement proposé et sommes heureux que les remarques et suggestions de partenaires des clubs nautiques ont été prises en considération. Et ce également pour le bien-être de tous les utilisateurs et usagers des ports concernés. Merci de votre attention. »

M. M.-A. Langel : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous dire que le groupe PLR acceptera le rapport soumis à notre autorité ce soir. Toutefois, permettez-moi également quelques remarques en ce qui concerne le projet qui nous a été présenté. En ce qui concerne les garde-ports, il s'agirait d'avoir une unité équivalente dans les habitudes, les horaires et les prestations au travail. Je pense à la surveillance du port en cas de mauvais temps et d'inondation, au service des locataires, aux visiteurs et aux prix des prestations offertes. En ce qui concerne les locataires de places, le règlement unifié devra prévoir une égalité de traitement pour tous les locataires de places confondus, autrement dit, vu que les taxes seront unifiées, les contre-prestations devront être identiques pour tous les locataires du même port d'une part et de tous les ports confondus d'autre part. Je pense notamment à l'électricité, à l'eau courante, à l'éclairage, etc. En ce qui concerne les visiteurs, même remarque. Tous les visiteurs doivent, puisque là aussi la taxe est unifiée sur le territoire communal, bénéficier des mêmes prestations. Je pense notamment aux douches et aux WC. Par conséquent, il appartiendra aussi à la commune de prévoir des services associés durant toute la partie de la perception de la taxe sans quoi il y aurait une inégalité de traitement et, par conséquent, la commune pourrait s'exposer à des plaintes légitimes. Je pense notamment au nettoyage des douches par exemple. Remarque générale : j'encourage le Conseil communal à réfléchir sur la période prévue par la couverture du règlement qui, en l'état, ne prévoit rien. Cela signifie que le règlement est valable toute l'année. Autrement dit, un visiteur en décembre viendrait à être taxé et le garde-port serait chargé de sa perception durant toute l'année, cela paraît ridicule. Si on y ajoute les services associés, comme le nettoyage, pour un ou deux visiteurs pendant la même période hivernale, cela devient de plus en plus ridicule et la commune irait au-devant de grandes charges et déséquilibrera les comptes par des taxes glanées par-ci par-là, qui ne couvriront jamais les charges directes et indirectes précitées. Le règlement aurait dû prévoir ces détails, ceux-ci auraient dû être expliqués avec les clubs nautiques. Les règlements d'application le prévoient peut-être mais ne nécessiteront pas forcément un préavis « professionnel » des clubs nautiques. Je vous remercie de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Pour que ce soit bien clair pour tout le monde, ce règlement ne parle pas de prix de location ni de taxes pour les visiteurs et il est bien évident que pour des prestations différentes, les coûts seront différents. Un arrêté du Conseil communal sera là pour définir justement ces prix. En l'état actuel, un plaisancier à Vaumarcus ne paie pas sa place pour des mètres carrés équivalant au même prix qu'à Saint-Aubin-Sauges ou Bevaix. C'était juste pour préciser par rapport à la remarque qui a été citée. »

- **Soumis au vote, le règlement harmonisé des ports est accepté par 38 oui et une abstention.**

8. Rapport du Conseil communal relatif au taux d'activité des membres du Conseil communal et au soutien aux services

- a) **Arrêté relatif à la modification de l'art. 16 du règlement sur le statut des membres du Conseil communal**

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous sommes quelques-uns à refuser l'entrée en matière car nous considérons que ce rapport qui nous est présenté n'est pas cohérent, manque de transparence et de clarté. Je m'explique : incohérence, car le rapport décrit une charge de travail excessive pour les conseillers communaux avec un engagement à 50% : plus de 40 à 44 heures de travail hebdomadaires, soirées et week-ends sacrifiés, incompatible avec un autre emploi, vie de famille péjorée, dommage sur la santé et l'arrêté propose d'augmenter le taux d'activité des conseillers communaux de 50% à 80%. Comment cela est-il possible avec la description qui précède ? Il ne figure aucune proposition pour diminuer la charge de travail. Nous ne votons aucune mesure visant à solutionner les problèmes exposés ci-dessus. Il y a un manque de transparence, il s'agit, indirectement, d'augmenter la rétribution pour un taux d'activité passant de 50% à 80%, ce qui peut être clairement compréhensible. Il y a un manque de clarté, nos concitoyens ont le droit de connaître les montants de ces salaires, ce serait faire preuve d'un minimum d'honnêteté qu'ils figurent dans le rapport. En conclusion, nous devrions nous prononcer sur une solution au problème exposé et non pas nous prononcer sur une augmentation de salaire. Si c'est là le but visé, le rapport doit être rédigé différemment. Nous sommes donc quelques-uns à refuser l'entrée en matière sur ce rapport. »

M. H. Assumani : « Monsieur le président, malgré le refus d'entrée en matière, je propose un débat pour essayer de répondre aux différentes questions. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, je comprends la volonté de débattre du Conseil communal, cependant, je propose que l'on passe directement au vote de l'entrée en matière ayant entendu qu'il y a probablement, et ça a été dit, une question de minorité. On peut prendre le temps de débattre sur l'entrée en matière et directement la voter pour ensuite débattre du rapport en lui-même. C'est une proposition. »

M. H. Assumani : « Je suis d'accord avec la proposition de Monsieur Huguelet-Meystre. »

M. J. Bergamin passe à la votation pour l'acceptation de l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée par 24 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions.**

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce rapport est le fruit d'une longue réflexion au sein du Conseil communal. Ce rapport comporte neuf volets. Le volet numéro 1 c'est celui qu'on appelle la valorisation du taux d'activité du Conseil communal et non l'augmentation. Pour bien poser le débat, la commune de La Grande Béroche est une jeune commune qui est encore en phase de construction. Une commune qui est dynamique, qui cherche à rassembler sa population peu importe le village d'habitation, une commune qui a son mot à dire au niveau des consultations cantonales. Notre commune aujourd'hui est composée de six villages, six mentalités, des attentes différentes et des préoccupations différentes. Une commune qui est composée d'environ 8'900 habitants dans un territoire de 45'000 km² et, pour couronner le tout, il y a cinq conseillers communaux qui sont engagés à 50% selon l'article 16 du règlement général de commune. Théoriquement, le taux de travail de 50% aujourd'hui représente 20,5 heures par semaine. Or, en réalité, le temps de travail du Conseil communal dépasse largement le taux indiqué dans l'article 16 du règlement général de commune. Comme vous l'avez vu dans ce rapport, il figure un récapitulatif des activités montrant la charge de travail du Conseil communal par semaine. Mesdames et Messieurs, le résultat est clair dans ce récapitulatif, le Conseil communal travaille bien au-delà de 40 heures par semaine. Permettez-moi de vous poser une question : parmi vous, qui serait d'accord de travailler à 100% et d'être rémunéré à 50% ? Qui parmi vous ? A mon avis, personne. Mesdames et Messieurs, ayez l'audace de prendre une décision juste et en toute

connaissance de cause. Voilà pourquoi le Conseil communal demande à votre autorité d'accepter l'arrêté relatif à la modification de l'article 16 du règlement sur les statuts du membre du Conseil communal afin de valoriser le travail du Conseil communal en passant de 50 à 80%. A savoir que le rapport qui vous est soumis aujourd'hui est passé en commission des règlements et en commission financière. Au niveau de la commission financière, ce rapport a été accepté à l'unanimité et au niveau de la commission des règlements, il y a eu une large majorité qui l'a accepté. Le deuxième volet de ce rapport concerne une analyse de besoins en vue d'une augmentation en dotation du personnel dans les services. Pour ce deuxième volet, notre but est de vous rendre attentifs et de vous faire savoir ce qu'il manque en dotation du personnel pour mener à bien nos différents projets qui concernent le développement de notre commune et le bien-être des citoyennes et des citoyens de La Grande Béroche. Le Conseil communal vous présente dans le rapport, dans un deuxième temps, une demande à votre autorité de quelques EPT supplémentaires pour soutenir certains services. En conclusion, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Je ne suis pas le seul à répondre aux questions, il y a également mes collègues. Trois d'entre eux sont là depuis plus de 4 ans et avec Maxime ça fait une année que l'on a démarré. Depuis que l'on a commencé au Conseil communal, on s'est rendu compte que le travail aujourd'hui, c'est des heures, des heures passées à travailler même le soir et le week-end. Par exemple, pour ma part, tout ce qui concerne la culture, les séances et invitations sont le soir ou alors le week-end. A un certain moment il faut que l'on soit clair, ce que l'on vous demande aujourd'hui ce n'est pas une augmentation c'est de la valorisation de ce que l'on fait aujourd'hui car cela dépasse vraiment les 50% que l'on doit faire. Ce n'est pas une augmentation, comme M. Schumacher l'a dit, c'est une valorisation. On a essayé de faire un inventaire de ce que l'on fait à ce jour : des soirées, des week-ends, ... c'est déjà ce que l'on fait aujourd'hui. Ce n'est donc pas une augmentation mais une valorisation. Merci. »

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je confirme qu'effectivement ce dossier est bien passé à la commission financière, qui ce soir-là était unie à la commission des règlements. Effectivement, par 13 voix contre 1, le rapport du Conseil communal a été soutenu. Nous avons aussi voté sur la question de savoir si le Conseil communal ne devait pas présenter à la fois l'augmentation de son taux d'activité mais aussi les postes dont il parlait dans le rapport et là à 13 voix contre 1 également cette proposition a été balayée. On a aussi évoqué la possibilité de passer à 7 conseillers communaux, cette solution n'a évidemment pas fait long feu et on est revenu très rapidement à la proposition initiale. Pour ce qui est de la position du parti Socialiste : lors des travaux préparatoires de la fusion des communes, un des enjeux présentés à la population était de pouvoir professionnaliser le Conseil communal. Le taux d'activité choisi ne l'était pas sur une évaluation de la charge de travail mais surtout sur une neutralité des coûts qui présentait l'avantage de rassurer les supporters d'un exécutif de milice. Cinq conseillers communaux à 50% ça ne coûte pas plus cher que les X conseillers communaux qui étaient en place dans les six communes. Quatre années plus tard, notre commune a pris son envol, elle a mûri. Notre Conseil communal nous informe ce soir de ce que nous savions déjà depuis longtemps. Le taux d'activité de 50% n'est pas en rapport avec la charge de travail effective. Et ce n'est pas tout, pour réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement de notre commune, il faudra également renforcer notre administration de quelques postes. Merci au Conseil communal d'être transparent sur ce sujet et d'annoncer clairement que d'autres demandes seront par la suite présentées à notre Conseil. Permettez-moi de ne pas revenir sur la charge de travail dont la situation est connue de chacune et chacun d'entre vous. Je réserve mon propos à une affirmation entendue ici ou là : « Cette augmentation du taux d'activité de nos conseillers communaux n'apporte rien à la commune puisqu'ils font de toute façon déjà le travail ». Certes le propos est un peu réducteur mais pas totalement incorrect. Nos conseillers communaux travaillent déjà à un taux bien supérieur au 50% convenu tout en étant payés à 50% d'un salaire plein. Ce qui va changer dès 2022, c'est qu'ils travailleront

toujours autant, voire un peu plus, mais avec un salaire à 80%. Le changement c'est finalement pour nous, membres du Conseil général, c'est pour nous que tout va changer. Nous allons pouvoir regarder dans les yeux nos conseillers communaux sans avoir l'impression qu'ils sont victimes d'une entourloupe qui les prive d'un revenu décent. Nos conseillers communaux se sont engagés face à nos groupes respectifs avant d'être élus par notre Conseil. Ils effectuent leur travail au service de la commune et de sa population au plus près de leur conscience. Si l'augmentation de leur taux d'activité était refusée ce soir, je n'imagine pas qu'ils en fassent autrement à l'avenir, enfin jusqu'à qu'ils s'épuisent ou qu'ils renoncent. Les membres du groupe Socialiste seraient extrêmement mal à l'aise avec la poursuite d'une situation qui n'est pas tolérable. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste, vous l'avez compris, soutiendra le Conseil communal et votera la modification de l'article 16 de notre règlement sur le statut des membres du Conseil communal. Il vous invite toutes et tous à en faire de même. Merci. »

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport en analysant son contenu avec intérêt. Le Groupement souhaite prendre ses responsabilités tant envers la population qui honore ses impôts, qu'aux autorités qui doivent gérer le fonctionnement de la commune de La Grande Béroche. Certes notre commune est jeune et des ajustements font partie de notre situation. Nous vivons une période sur le plan humain et économique inquiétante. En effet, le Covid avec ses effets crée une atmosphère pesante pour les personnes en RHT, chômage, sociaux. La visite du Président de la Confédération, Monsieur Guy Parmelin, en région neuchâteloise, avec le secteur économique, a relevé sa préoccupation pour 2022 en n'excluant pas les RHT suite au déficit des microprocesseurs et matières premières sur le marché. Cela pénalise tous les secteurs touchés par ces composants. Le Groupement souhaite consolider les besoins de notre commune en organisant un audit afin de créer un tableau de bord correspondant à la commune de La Grande Béroche. Cet outil de gestion des structures permettrait d'identifier les faiblesses à corriger et ceci à moyen et long terme. En conclusion, le Groupement propose un amendement pour mettre en place un audit pour analyser nos infrastructures et besoins concrets. Merci de votre attention. »*

Mme D. Vantaggio : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 novembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport très complet et bien argumenté relatif à l'augmentation du taux d'activité des membres de l'exécutif de notre commune. Nous sommes absolument conscients que la complexité croissante des affaires communales et cantonales, techniques et politiques, ainsi que l'accroissement des attentes, voire des exigences de la population en matière de gestion communale a régulièrement alourdi la fonction de conseiller communal ces dernières années. Ce phénomène n'est pas nouveau ; il n'est d'ailleurs pas propre à notre commune uniquement. C'est donc pour ces motifs qu'à l'unanimité le groupe des Verts acceptera cette modification de règlement. Cependant, notre questionnement porte sur l'autre solution développée présentée, soit l'augmentation de la dotation en personnel de 3 EPT. En effet, nous souhaitons que le Conseil communal puisse prendre le temps d'analyser sur une plus longue période et après l'augmentation du taux des conseillers à 80% si le renforcement en dotation du personnel de l'administration communale est vraiment nécessaire. Nous comprenons la problématique, mais ne faudrait-il pas dans un premier temps revoir à l'interne la disponibilité ou la répartition des tâches, des collaborateurs ou des chefs de service, afin que ceux-ci puissent assumer les tâches décrites dans le rapport au sein d'une commune déjà bien dotée en matière de personnel ? Nous espérons que ce point sera consciencieusement réfléchi et en retour nous aurons une oreille attentive aux demandes du Conseil communal, le moment venu. Merci de votre attention. »*

M. J. Panes : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation de lundi dernier, le groupe PLR s'est penché sur la demande d'augmentation du taux d'activité des conseillers communaux et de la demande d'engagements antérieurs de spécialistes censés soulager nos élus. Il a d'abord été rappelé que le salaire des conseillers communaux de la commune fusionnée a été fixé par une simple addition des rémunérations versées aux exécutifs des anciennes communes. Quant à la charge de travail réelle, vous l'avez tous lue, elle est décrite dans le rapport. Relevons que les conseillers communaux ont souhaité garder un 20% dans le monde professionnel sachant qu'un poste de conseiller communal n'offre aucune garantie dans la durée. Certains de nos conseillers généraux auraient préféré essayer d'engager d'abord des spécialistes et de mesurer l'impact de leur apport sur la charge de travail des conseillers communaux. Lors du vote interne au PLR, le rapport était formellement admis, mais les abstentions étaient majoritaires. Notre groupe est donc divisé. A titre personnel, je soutiens l'augmentation du taux d'occupation dans la ligne de la position prise par la COFI lors de la séance conjointe avec la CORE le 25 octobre dernier. Je vous rappelle que l'engagement des spécialistes recherchés est un processus particulièrement chronophage pour les conseillers communaux concernés. Merci de votre attention. »

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au sein de notre groupe, nous sommes quelques-uns à faire une lecture différente de ce rapport. Disons-le d'emblée, nous sommes en présence d'un « enfumage » ou d'un mensonge pour certains. Le comité de fusion, qui pour faire passer la fusion, avait certifié que la masse salariale des 5 conseillers communaux à 50% serait équivalente à celle des 30 conseillers communaux des 6 anciennes communes. Un exercice qui se voulait financièrement neutre. C'était bien évidemment faire abstraction de la charge de travail. Aujourd'hui, nous sommes face à une réalité évidente qu'il n'est plus possible de cacher. La charge de travail est importante. Le travail effectué par les 30 anciens élus ne peut plus être effectué par 5 conseillers communaux à 50%. Le rapport est clair, il faut l'admettre, il faut plus de ressources, le fonctionnement de La Grande Béroche va coûter plus cher. La proposition est donc d'augmenter le taux d'occupation des conseillers communaux. Comment cela est-il possible ? Le rapport le décrit très bien, ils sont déjà à plus de 44 heures hebdomadaires et les dimanches y sont consacrés. Aucune proposition n'est faite pour diminuer la charge de travail, ni pour augmenter les ressources. Ce n'est là qu'une demande d'augmentation de salaire, un salaire qui doit rémunérer justement une charge de travail dépassant largement 50%. Le volume de travail ne va pas diminuer, la description qui est faite dans ce rapport est claire, mais aucune piste n'est mise en avant pour proposer une diminution de la charge de travail des conseillers communaux. Il ne s'agit que d'une adaptation de salaire. Changer les règles du jeu après moins d'une année de fonctionnement de la nouvelle législature n'est pas correct. Une fonction d'élu, obtenue sur une base de volontariat, ne peut pas voir sa rémunération augmenter de 30% en cours de législature, sous l'impulsion de ces mêmes élus. A 80%, il y aurait certainement eu d'autres candidats, d'autres vocations. Se voir proposer un poste de travail à 50 ou à 80% n'est pas la même chose. Le changement devait intervenir en fin de législature précédente. De plus, trois de nos élus se sont représentés en connaissance de cause. Fort de ce constat, comment solutionner le problème. Seule une augmentation des ressources peut diminuer la charge de travail. Disons-le clairement, il faut augmenter le personnel de notre administration. Et c'est un libéral qui vous le dit ! Le conseiller communal doit rester un élu, un politique qui dirige son département, qui donne les impulsions, qui fait exécuter les dossiers validés par le législatif, qui représente la commune et qui ne devrait pas devoir consacrer plus de 60% de son temps pour notre commune. Ce n'est en aucun cas un rédacteur de dossier pour le législatif, un ingénieur civil, un expert financier ou un spécialiste en ressources humaines. C'est un « manager ». C'est bien l'administration qui doit disposer des compétences. Que se passera-t-il dans moins de trois ans après les prochaines élections ? Si ce sont de nouveaux élus qui reprennent la tête de La Grande Béroche. L'administration doit continuer de bien fonctionner, ce ne sont pas les

compétences perdues d'un élu qui s'en va qui devront être retrouvées avec un nouvel élu. Certains nous diront que c'est la couleur politique qui doit primer, qui doit être renforcée, qui doit influencer les services. Mais vous en conviendrez, avec la taille de notre commune, augmenter le travail d'un Socialiste, d'un Vert, d'un membre du Groupement ou d'un libéral n'a que peu d'influence sur la bonne marche des services. Il n'y a que très peu de dossiers où la couleur politique est un enjeu. Aujourd'hui, il s'agit d'investir pour le long terme dans une bonne administration compétente et efficace pour le bon fonctionnement de notre commune, non pas de dépenser plus pour le salaire des conseillers communaux. Cette situation n'est pas unique, d'autres communes attendent notre décision. Notre décision entraînera des conséquences financières importantes. Si nous acceptons cette augmentation de salaire des conseillers communaux, une augmentation de postes dans notre administration suivra de toute manière, cela est clairement dit dans le rapport et confirmé par nos conseillers communaux. Un retour en arrière sera difficile. Ce discours, vous en conviendrez, n'est pas très libéral mais la situation est grave. Nous ne voulons pas que nos élus jouent avec leur santé sous une charge de travail mais bien qu'ils obtiennent des ressources supplémentaires pour être déchargés. Nous sommes donc quelques-uns à refuser ce rapport et je vous demande d'en faire de même. Mais nous attendons rapidement une autre proposition visant l'augmentation des ressources sans augmentation du taux d'occupation de nos conseillers communaux. Oui, je le reconnais au sein de notre groupe, nous devons peut-être revoir nos prétentions sur la fiscalité, mais cela est un autre débat à venir. Je vous remercie. »

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi encore une fois de ne pas partager l'analyse de mon ami Schumacher et d'expliquer pourquoi nous avons décidé de proposer un amendement. L'idée générale revient à appliquer le proverbe « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et cette gratification du rapport et de l'arrêté qui l'accompagnent sont basés sur la confiance que nous accordons à cet exécutif là pour faire avancer les dossiers urgents que notre collectivité attend, plus particulièrement celui des investissements. La commission financière et l'ensemble des groupes politiques ont pu constater à quel point il est difficile pour les autorités d'une commune récemment fusionnée d'honorer l'ensemble de ses tâches et plus particulièrement celui de la concrétisation des investissements. Pendant toute la première législature, alors que notre capacité théorique à investir permettait de lister pour plus de 10 millions de francs d'investissements par année, il n'a jamais été possible de concrétiser plus de la moitié de ceux-ci en nombre et plus du tiers en francs. Alors au vu des nombreux dossiers de ce genre qui vous seront présentés en décembre, je vous exhorte à miser sur notre équipe de conseillers communaux plutôt que ceux des hypothétiques définition de nouveaux postes et d'encore plus hypothétiques engagements de perles rares sur un marché du travail proche de la saturation. Pour nous, l'échelle de mesure du gain en efficience pourrait simplement être le taux de concrétisation des investissements à moins que la COFI décide d'en ajouter d'autres. Et c'est presque tout naturellement que nous vous proposons de miser sur l'équipe en place pendant les deux années centrales de cette législature avant de rendre éventuellement pérenne cette augmentation du taux d'occupation. Et là je vous lis l'arrêté qui consisterait à ajouter un article 2 qui dit : « La mesure est introduite à titre provisoire pour les exercices 2022 et 2023 afin d'en tester la pertinence. Durant cette période, la commission financière, en coordination avec le Conseil communal, fixera des objectifs à atteindre d'ici la fin de la législature. Le Conseil général de La Grande Béroche pourra décider de la reconduite de la mesure pour les exercices suivants si les objectifs fixés sont atteints. » Merci de votre attention. »

M. J. Bergamin : « *Nous allons passer au vote pour l'amendement du groupe PLR et ensuite celui du Groupement.* »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR a été accepté par 19 voix pour, 13 voix contre et 7 abstentions.**

M. J. Bergamin : « *Maintenant nous allons voter pour l'amendement proposé par le Groupement de La Grande Béroche de réaliser un audit.* »

M. Th. Rothen : « *Monsieur le président, la question qui doit légitimement se poser est la suivante : est-ce que les deux amendements sont compatibles ? Je pose simplement la question...* »

M. N. Pfund : « *En fait, il faudrait une proposition d'amendement beaucoup plus concrète. Est-ce qu'il s'agit d'un montant ? d'un crédit ? juste un audit ? Sans montant, sans rien... Il faut une proposition d'amendement car là ce n'est pas vraiment un amendement de l'arrêté en question mais une nouvelle proposition si je comprends bien.* »

M. F. Nussbaum : « *C'est un amendement qui propose de créer un audit afin de définir un tableau de bord qui correspond aux besoins de notre commune pour définir soit des économies ou des renforts de puissance pour être plus performants et efficaces. Après combien ça coûte, etc., nous n'avons pas fait une étude pour savoir le crédit dont on aurait besoin. Ça se pratique beaucoup dans les communes.* »

M. Th. Rothen : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un amendement c'est corriger un texte qui nous est proposé pour le vote. Comme l'a fait le PLR, il propose un texte qui est rédigé et qui est clair sur ce que nous allons voter par la suite. On ne peut pas voter le texte proposé par le Conseil communal amendé par le PLR avec en plus la notion qu'il faudra faire un audit car cet audit n'est pas dans le texte, il n'est nulle part. C'est pour ça que je me posais la question de l'articulation de ces deux amendements, l'un qui est préparé et l'autre qui ne l'est pas. Finalement, dans le texte final, comment est-ce que l'on va les disposer ? Soit le Groupement prend un moment pour présenter un amendement qui en est un, on peut faire une interruption de séance pour cela, soit il y renonce. Moi je ne peux pas voter un amendement qui n'est pas traduit en texte.* »

M. G. Huguelet-Meystre : « *La question est trop importante pour la bâcler. Il me semble qu'une interruption de séance est nécessaire.* »

M. J. Bergamin annonce une interruption de séance à 22h01 pour une durée de 10 minutes.

M. J. Bergamin annonce la reprise de la séance à 22h13.

M. F. Nussbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vu la confusion que cela créé, on retire le thème amendement, on peut mettre cela sous informations. Merci.* »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté tel que modifié par le PLR.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du règlement sur le statut des membres du Conseil communal, avec amendement du PLR, est accepté par 31 oui, contre 7 non et 1 abstention.**

9. Rapport du Conseil communal concernant la création d'une ligne budgétaire de CHF 30'000.- pour le tourisme local

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas rallonger la soirée et m'étendre beaucoup sur le sujet. Ça a été une demande de la COTEE principalement, et ça permettra de travailler main dans la main Conseil communal et COTEE pour proposer cette promotion du tourisme local. Je suis à disposition si vous avez des questions. Merci beaucoup. »

Mme S. Tazzer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a salué l'idée de faire mieux découvrir notre région à des externes mais aussi aux habitants de La Grande Béroche. Le groupe PLR approuve donc le rapport du Conseil communal et la création d'une ligne budgétaire de CHF 30'000.- à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

M. A. Peco : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport du Conseil communal et remercie ce dernier de prendre en main avec des actions concrètes le sujet du tourisme dans notre commune. Les premières actions proposées nous semblent tout à fait pertinentes. Elles posent des bases importantes qui peuvent être développées à futur autant par la commune que par d'autres acteurs locaux. Impatients d'en voir les résultats, les Verts sont d'accord d'accorder cette ligne budgétaire dédiée au tourisme. Merci pour votre attention. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que présidente de la commission tourisme, économie et énergie, je souhaite relever le fait que la commission souhaite renforcer la mise en valeur de notre patrimoine. Nous connaissons tous une partie des merveilles dont notre commune est dotée mais rarement leur ensemble. Notre site web est actuellement pauvre en informations sur les sites d'intérêts ou les balades possibles. La commission TEE a pour objectif de renforcer dans un premier temps ces aspects en nourrissant d'une part le site web avec un recensement des sites d'intérêts accompagnés de textes descriptifs et, d'autre part, en offrant des promenades thématiques avec descriptifs également. La mise sur pied de ces mesures engendre des coûts. Certains sont ponctuels, d'autres récurrents et l'ajout d'une ligne budgétaire semble être la méthode la plus simple pour permettre la mise en œuvre des démarches proposées par la commission. Cela donnera la possibilité à la commission d'organiser dans un second temps la mise sur pied d'autres mesures à mettre en place. Et j'en profite également pour annoncer que le groupe Socialiste soutient pleinement cette démarche. La mise en valeur de notre région nous tenant très à cœur. Merci. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement budgétaire de CHF 30'000.- pour le développement du « Tourisme local » est accepté à l'unanimité.**

10. Rapport du Conseil communal relatif à la mise en place des archives des anciennes communes et arrêté concernant une ligne budgétaire provisoire de CHF 92'000.- pour les exercices 2022 et 2023

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne les archives des anciennes communes. Sachant que ces archives font partie de l'histoire de la commune, le Conseil communal souhaite les préserver et, pour cela, lors de la fusion, il y a une partie qui a été archivée avec un budget de CHF 50'000.- dans le fonds de fusion. Actuellement, il reste encore à peu près 350 mètres linéaires d'archives à traiter à Bevaix et à Gorgier. Pour cela, le Conseil communal propose de voter une ligne budgétaire de

CHF 92'000.- sur les exercices 2022 et 2023 pour engager un archiviste qui va s'occuper de ces archives pendant 2 ans. Si vous avez des questions je suis à votre disposition. Merci. »

Mme Ch. Wermeille : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 8 novembre dernier, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la mise à jour des archives des anciennes communes. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport de qualité et son analyse des options pour la remise à niveau des archives des anciennes communes. Il s'agit d'un travail nécessaire et important et nous soutenons la proposition d'engager une personne spécialisée pour un contrat à durée déterminée plutôt que de mandater une entreprise externe. Nous allons donc accepter l'arrêté à l'unanimité. Merci. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a également pris connaissance avec attention du rapport que le Conseil communal a rédigé au sujet des archives et acceptera également cette proposition. Il va de soi que l'intérêt également de pouvoir avoir quelqu'un à l'interne pendant ces 2 années et la proposition de former aussi une personne de la commune pour pérenniser aussi le système d'archivage était un argument qui nous a aussi semblé intéressant. Et puis également, afin de préserver l'historique de nos communes, c'est vrai que les archives sont des éléments qui sont importants et c'est pourquoi nous privilégions aussi cette proposition. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport relatif aux archives des anciennes communes et remercie le Conseil communal. L'archivage, et ainsi la conservation de l'histoire de nos communes, est un aspect important que le Groupement soutient. C'est pourquoi, ce dernier sera favorable à cet arrêté. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, parce qu'il serait dommage que les propos tenus ce soir partent dans les oubliettes de nos archives, le groupe PLR acceptera la ligne budgétaire y relative à l'unanimité. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement budgétaire de CHF 92'000.- pour la mise à jour des archives communales pour les années 2022 et 2023 est accepté à l'unanimité.**

11. Informations du Conseil communal

M. H. Assumani : « J'ai deux-trois informations à vous donner. Comme vous l'avez vu dans la presse, la commune de La Grande Béroche va accueillir l'année prochaine le 27 avril le Tour de Romandie. C'est un départ qui sera donné ici au bord du lac avec deux passages sur la commune, ils vont partir sur Neuchâtel, puis revenir chez nous. Il y a un comité qui s'est créé pour l'organisation et vous serez informés de l'avancement de cette manifestation. Pareillement, il y aura aussi l'année prochaine la Trans VTT qui va partir de la Rouvraie. La prochaine information concerne le repas de fin d'année pour les conseillers généraux. Cette année, on vous propose une petite agape le mardi 14 décembre avec Pass Covid. Cela pourrait changer en fonction de la situation. Merci pour votre attention. »

M. Th. Pittet : « De mon côté, quelques informations concernant les travaux en cours et de la vie de l'administration. Notamment, au niveau de la sécurité publique, un de nos agents de sécurité a donné son congé pour la fin de l'année et nous sommes en période de recrutement pour trouver un nouveau candidat à ce poste. Je profite de l'occasion pour vous remercier de la validation du règlement des ports. Pour l'année prochaine, plusieurs travaux ont déjà été évoqués dans cette assemblée, qui vont avoir lieu notamment à Bevaix, et seront évidemment au préalable soumis à votre autorité et évidemment à la commission technique pour ce qui est des travaux de préparation. Au niveau des finances, vous vous doutez bien que le budget 2022 est en cours d'établissement. On a déjà eu l'occasion de se rencontrer

deux fois avec la commission financière. Les discussions de ce soir et leur implication sur le budget 2022 vont être intégrées dès demain matin et seront transmises à la COFI pour une ultime séance avant l'envoi du rapport à vous tous pour la séance du 13 décembre. Et puis, au niveau de l'économie, vous avez tous reçu une invitation à l'Apéro & Co qui se déroulera le 25 novembre sur la thématique de remporter un marché public. C'est une collaboration très étroite entre la TEE et le Conseil communal qui a permis de mettre en place cet événement. Je vous avais parlé, la dernière fois, de l'avancement des travaux concernant l'ancien Hôpital de la Béroche. Il était prévu que le Conseil d'État, le Conseil de Fondation et le Conseil communal se voient le 5 novembre et cette rencontre a bel et bien eu lieu. Elle s'est très bien déroulée, il y a eu de très bonnes discussions. Le résultat de cette séance est la mise en place d'un calendrier qui permettra de voir évaluer ce projet de l'hôpital dans une année comme maintenant. Evidemment, vous serez toujours tenus au courant de l'évolution des travaux. Il a été convenu avec le Conseil d'État et le Conseil de Fondation qu'une étude de faisabilité va être établie pour ce site et sera cofinancée entre l'État et la commune et sera évidemment mentionnée dans les investissements du budget 2022. Merci pour votre attention. »

M. M. Rognon : « Pour ma part, deux informations, une concernant le crédit urgent de CHF 290'000.- qui avait été engagé par le Conseil communal et validé par votre autorité. Actuellement on fait face à un très léger dépassement parce que l'on attend encore la coordination avec le Canton pour tout ce qui est remboursement des travaux qui leur incombaient. Encore une dernière information pour le plan de quartier Roncinier, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Marti Arc Jura. Les travaux débutent cette semaine et, selon le planning donné par l'entreprise, se termineront en septembre 2022. Par contre, à l'avenir, pour tout ce qui est questions opérationnelles, je vous demanderai d'envoyer vos questions au Service technique et plus au Conseil communal en charge. Merci beaucoup. »

12. Résolutions, interpellations et questions écrites

Il n'y a pas de résolutions, interpellations et questions écrites.

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Bergamin** lève la séance à 22h33.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022